



Photo J.-L. Ruffieux

www.botterens.ch

Annonceurs

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch



Le Liderrey 51 1637 CHARMEY

TEL - 026/92/.15./3 - FAX - 026/92/.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42

Ruffieux Robert 079/659.70.28

Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43

Ruffieux Cédric

079/385.26.56



Parquet - Escaliers - Rénovation

Edition mars 2017 - Sommaire

- 4 Administration et Autorités communales Informations
- 5 Gestion des déchets
- 6 Subsides pour la caisse-maladie
- 6 Coordonnées baby-sitting
- 7 Rappel en matière de vote anticipé
- 8 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20.12.2016
- 14 Convocation en Assemblée communale
- 15 Evaluation des besoins en places d'accueil extrafamilial
- 16 Info eau 2016
- 17 Programme bâtiments dans le canton de Fribourg
- 18 Convocation en Assemblée paroissiale / Soupe de Carême

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le 10 du mois de la publication à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos et autres propositions sont les bienvenues! Merci par avance de votre collaboration!

Le secrétariat communal

Administration communale

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 - 19.00 heures

ieudi 10.00 - 12.00 heures

Contacts: commune@botterens.ch

caisse@botterens.ch **26 921 18 37**

Conseil Communal

Dominique Macheret Syndic Administration générale

079 250 67 21 ARG 026 921 04 05 ASI G dominique.macheret@fr.ch **Finances**

Routes/déneigement/éclairage

Robert Ruffieux vice-Syndic Agriculture et montagnes

079 659 70 28 **AICG**

026 921 27 30 Eau potable

Epuration des eaux ruffieuxmr@bluewin.ch

Sport et loisirs

Aménagement du territoire

conseiller communal Ecoles et accueil extrascolaire Hervé Moser

079 688 65 62 Curatelles

h.moser@acolad.ch Ordre public et naturalisations Protection civile - ORCOC

Michael Richoz conseiller communal

076 398 23 52

Constructions / Energie m.richoz@morand-sa.ch Culture et tourisme Démoustication

conseiller communal Olivier Risse Affaires sociales et santé

079 565 20 18 Cimetière 026 913 93 43 Feu orisse@hispeed.ch Forêts

Voirie et déchetterie

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie communale :

- mercredi 17.30 19.00 heures
- samedi 09.00 11.00 heures

Evacuation des déchets verts :

Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veuillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Petit rappel concernant la recharge de votre carte

L'appareil de recharge est accessible à l'épicerie de Villarvolard aux horaires suivants :

lundi au vendredi 07h00 à 12h00 / 15h00 à 18h30 samedi 07h00 à 12h00 / 14h00 à 16h00

dimanche 07h00 à 12h00

Objets encombrants :

Les objets encombrants sont à déposer la veille du ramassage sur la place de la fontaine à Villarbeney ou devant la déchetterie à Botterens.

Prochains ramassages:

 \rightarrow 01.06.2017 \rightarrow 14.09.2017

 \rightarrow 09.11.2017

Subsides pour la caisse-maladie

Les demandes de subsides pour la caisse-maladie sont à déposer directement auprès de la Caisse de compensation du canton de Fribourg à Givisiez au plus tard le 31 août de l'année en cours. La Caisse AVS n'entrera pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance. Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande a été déposée. En principe, les apprentis et étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Hotline pour tous renseignements complémentaires 026 305 45 00

Caisse cantonale de compensation AVS Impasse de la Colline 1 1762 Givisiez

Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes filles se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Aebischer Ophélie 2003

Ch. de Châtel 54 – Botterens 079 347 42 77

Brügger Gaëlle 2000

Rte du Chamois 38 – Botterens 079 589 31 36

Jaccottet Mathilde 1996

Rte de Botterens 119 – Botterens 079 318 91 75

Ruffieux Céline 1998

Imp. du Jordil 25 – Villarbeney 079 128 61 76

Spicher Camille 2002

Rte de Botterens 56 – Botterens 079 394 23 08

Spicher Marine 2004

Rte de Botterens 56 – Botterens 078 408 29 23



Rappel en matière de vote anticipé

Nous vous rappelons que le dernier délai pour le dépôt de vos enveloppes dans la boîte aux lettres de la commune est fixé au dimanche du scrutin à 10 heures. Les enveloppes déposées après cet horaire ne sont pas relevées.



Annonceur





A la source de votre énergie www.gruyere-energie.ch

Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle communale, mardi 20 décembre 2016, 20.00 heures

Présidence - Dominique Macheret, Syndic

<u>Présents</u> - 42 citoyennes et citoyens

Excusés - M. S. Grandjean - Mme R. Blanc

- M. F. Tornare

- Mme et M J.-L. Freudiger

<u>Scrutateurs</u> - Mme L. Ruffieux et M. M. Jaccottet Secrétaire -Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 septembre 2016

- Budget 2017
- Election d'un membre à la commission des naturalisations
- Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des budgets 2017. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le journal « L'Echo », par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et par affichage aux piliers publics.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme les scrutateurs. Ceux-ci procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte des deux participantes qui ne jouissent pas du droit de vote, ni de la secrétaire communale et du caissier. 42 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 septembre 2016

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal, ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 13 septembre 2016 est adopté par 41 voix et une abstention. Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Budget 2017

Le Président passe la parole au caissier, M. Creux, pour la présentation de ce budget de fonctionnement 2017.

M. Creux présente les chiffres au beamer et fournit des explications là où des modifications sensibles sont intervenues en regard du budget 2016 et des comptes 2015.

La présentation de ce budget de fonctionnement 2017 n'appelle ni remarques, ni questions. Le caissier annonce pour conclure un résultat équilibré étant donné que le budget de fonctionnement boucle sur un excédent de revenus de Fr. 1'211.-.

Le Président remercie M. Creux et donne la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière et invite l'Assemblée à adopter ce budget de fonctionnement 2017.

Le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce budget de fonctionnement 2017 de se prononcer à mains levées :

Le budget de fonctionnement 2017 est adopté à l'unanimité par l'Assemblée communale.

Le Président passe au budget des investissements et redonne sans attendre la parole au caissier.

M. Creux présente les chiffres de ce budget des investissements 20174 et précise qu'il s'agit soit de reports, soit de soldes, soit de nouveaux investissements tels que :

2.2.1 Réfection chemin d'accès au lac à la Fin-du-Chêne

Le Président informe l'Assemblée que cet investissement est de l'ordre de Fr. 15'500.puis il donne la parole à la commission financière pour son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 15'500.- pour la réfection du chemin d'accès au lac ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées : Cet investissement et son mode de financement sont adoptés par 41 voix et 1

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés par 41 voix et 1 avis contraire.

2.2.2 Aménagement d'un caniveau à la route du Villard

Le Président indique qu'il s'agit d'un investissement devisé à Fr. 9'000. —et donne ensuite la parole à la commission financière.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 9'000.- pour l'aménagement d'un caniveau ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

2.2.3 Crédit complémentaire pour le déplacement d'une conduite d'eau communale et défense incendie

Le caissier indique que le montant de Fr. 80'000.- est composé d'un report de Fr. 35'000.--. Le crédit complémentaire est donc de l'ordre de Fr. 45'000.--.

M. A. Barras demande si ce crédit complémentaire concerne le nouveau lotissement à Villarbeney.

Le Président répond par l'affirmative en expliquant que le déplacement du collecteur communal est à charge de la commune. Il précise que la commune bénéficie d'une servitude sur ce terrain privé et que celui-ci va être bâti. Le même cas de figure a déjà été rencontré sur Botterens et le déplacement est à charge du propriétaire de la conduite.

M. J.-P. Widmer demande si la commune a quand même tenté d'obtenir une participation du promoteur ? Il rappelle que la commune a déjà investi pour la réfection de la route communale.

Le Président répond que la réfection de la route communale n'était en aucun cas exigée par le service de la mobilité dans le cadre du développement du futur lotissement. Il s'agissait d'améliorer la sécurité et de répondre aux attentes des habitants actuels de Villarbenev.

M. J.-P. Widmer propose que le déplacement du collecteur communal soit à la charge du promoteur.

Le Président répond que l'obligation est régie par le code civil et que la commune a par conséquent établi son budget sur cette base légale. Néanmoins, le Conseil communal tâchera de profiter des prix dont bénéficient le promoteur et du fait que l'installation de chanter existera déjà.

- M. R. Ruffieux ajoute que ce collecteur date de 1955 et qu'il aurait de toute façon fallu prochainement prévoir son remplacement. A noter encore que la gestion du réseau en sera améliorée. Avec la pose de vannes supplémentaires, il sera plus facile d'intervenir sur le réseau. Et bien entendu que les infrastructures qui concernent le lotissement seront entièrement à charge du promoteur.
- M. J.-P. Widmer s'étonne que la commune sollicite un crédit de Fr. 45'000.-. L'offre de l'entreprise M+R Ruffieux qu'il a consultée au bureau communal s'élevait à Fr. 40'000.- Le Président répond qu'il faut ajouter aux travaux sanitaires les fouilles.

Mme M.-C. Bersier demande qu'elle est la différence entre "équipement de base" et "équipement de détails" ?

Le Président lui répond que dans le premier cas il s'agit d'arriver en limite de la parcelle privée et qu'en suite le privé prend en charge l'équipement de détails.

Mme M.-C. Bersier demande si les privés devront participer dans le cadre du futur lotissement à Villarbeney.

Le Président répond que dans le cas où des conduites privées traversent le terrain du futur lotissement, bien entendu que leur déplacement sera à charge du propriétaire. Il ajoute que Mme M.-C. Bersier n'est en l'occurrence pas concernée.

Mme M.-C. Bersier indique avoir eu écho du contraire.

Le Président lui confirme qu'elle n'est pas concernée et lui demande de qui elle aurait reçu des informations contraires ?

Mme M.-C. Bersier prétend avoir reçu ces informations du bureau communal.

Le Président poursuit et donne la parole à la commission financière.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour ce crédit complémentaire.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent ce crédit complémentaire de Fr. 45'000.- ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Ce crédit complémentaire et son mode de financement sont adoptés par 36 voix, 4 avis contraires et 2 abstentions.

Le caissier clôt la présentation de ce budget des investissements en communiquant l'investissement final net de : Fr. 374'500.-.

M. R. Demierre demande ce qu'il en est de l'investissement relatif à l'aménagement du Sentier du lac. Il s'étonne de ne pas voir figurer de report aux investissements.

Le Président répond que la commune est parvenue au terme des 5 versements convenus. L'investissement est donc clos. Demeurent seulement les coûts de fonctionnement répercutés au budget de fonctionnement.

Le Président donne la parole à la commission financière en vue de l'approbation finale du budget.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière et invite l'assemblée à adopter ces budgets de fonctionnement et d'investissements 2017.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent l'ensemble de ces budgets de fonctionnement et d'investissements 2017 de se manifester par mains levées.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2017 sont adoptés par 41 voix et un avis contraire.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et poursuit avec le point suivant :

3. Election d'un membre à la commission des naturalisations

Le Président rappelle qu'un membre fait encore défaut au sein de la commission des naturalisations. Aussi, il propose ce soir d'élire M. Gonzague Romanens qui a gentiment accepté de compléter cette commission. Il demande s'il y a d'autres propositions.

Ceci n'étant pas le cas le Président propose d'élire M. G. Romanens par acclamations.

4. Divers

Le Président tient à remercier Maurice Jaccottet pour son engagement en tant que rédacteur de l'Echo. Dès 2017 la commune se chargera de la rédaction d'un bulletin officiel.

Concernant le Plan d'aménagement local PAL, le Président indique que la mise à l'enquête devrait intervenir début 2017. Une séance d'information publique précédera celle-ci.

M. N. Monney demande si les travaux en cours dans la commune concernent bien l'installation de la fibre optique.

Le Président lui répond qu'effectivement Swisscom a entamé des travaux pour l'installation de la fibre optique à Villarbeney et Botterens.

M. J.-P. Gremaud demande si dans le cadre des travaux relatifs à l'installation d'un caniveau à la Route du Villard il est prévu de convoquer les bordiers à une séance de chantier.

Le Président lui confirme qu'il en sera ainsi.

Mme A.-C. Jaccottet prend la parole au nom de la sté de gym de Broc et regrette que la commune de Botterens ne donne jamais de suites favorables à leurs demandes de soutien. Elle ajoute qu'une trentaine d'enfants de la commune y sont inscrits et demande dans quelle mesure le Conseil communal pourrait revoir sa position.

Le Président répond que le budget prévu pour les dons aux sociétés est en général distribué localement mais que le Conseil communal réexaminera sa position.

M. N. Monney demande où en est le projet de déchetterie intercommunale.

Le Président lui répond qu'une réponse est attendue dans le courant du premier trimestre 2017 suite à l'opposition déposée.

M. O. Chammartin intervient au sujet de la sécurité à l'entrée de Botterens. Les automobilistes arrivent très vite et le trottoir abaissé ainsi que l'îlot accentuent encore les risques pour les écoliers et les piétons.

Le Président rappelle que le concept Valtraloc mis en place avait été accepté par les citoyens à l'époque et qu'il serait très complexe de revenir en arrière, d'autant plus que

ce type d'aménagement est actuellement en cours de développement dans beaucoup d'autres communes.

M. O. Chammartin ne comprend pas que l'on puisse adhérer à ce concept et demande si une signalisation adaptée pourrait alors ralentir les automobilistes.

Le Président répond que le Conseil communal se renseignera pour l'installation d'un bonhomme indicateur de vitesse.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 21h00 en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune et en souhaitant à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

La secrétaire

Le Syndic

Gaëlle Murith

Dominique Macheret

Annonceur



Convocation en Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Botterens sont convoqués en Assemblée communale le mardi 25 avril 2017 à 20.00 heures à la salle communale à Villarbeney.

Tractanda:

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 20.12.2016 (publié dans le présent numéro)
- 2. Comptes 2016
 - 2.1. Comptes de fonctionnement 2016
 - 2.2. Comptes d'investissements 2016
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Préavis de la commission financière
 - 2.5. Approbation des comptes 2016
- 3. Approbation du règlement communal de l'accueil extrascolaire "Timoun"
- 4. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée au Bureau communal, pendant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

Annonceur



Evaluation des besoins en places d'accueil extrafamilial

Questionnaire à l'attention des ménages ayant un ou des enfants(s) en âge préscolaire et scolaire (enfantine et primaire).

La Commune de Botterens dispose de 2 structures d'accueil de l'enfance :

- La Crèche & Nursery "A Petits Pas"
- ➤ L'Accueil extrascolaire "Timoun"

Malgré l'existence de ces accueils, il incombe aux communes - au regard de la loi et sur la demande du Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse - de procéder à une évaluation régulière des besoins de la population.

Dès lors, les familles ayant des enfants entre 0 et 12 ans sont concernées par cette enquête. Nous les remercions par avance de prendre part à ce sondage.

Voici 2 façons de procéder :

- Télécharger le formulaire sur notre site internet <u>www.botterens.ch</u> rubrique vivre-petite enfance et nous le retourner par mail ou par courrier
- ➤ Demander le formulaire papier à notre administration qui se fera un plaisir de vous le faire parvenir par courrier

Délai de réponse : 15 avril 2017

Votre contribution à cette enquête est importante pour nous permettre d'évaluer les besoins spécifiques de notre commune ! Merci d'avance de votre participation !

- ① Ne remplir qu'un questionnaire par ménage
- Répondre uniquement aux questions se référant aux tranches d'âge de votre/vos enfants/s

Info eau 2016

Selon l'art. 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable, eau de source et eau minérale du 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

1. Information générale sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :

Les échantillons d'analyses 2016 répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

2. Dureté totale de l'eau en degrés français :

La dureté totale de l'eau est de 21 degrés français (eau moyennement dure)

3. Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate se situe entre 3 et 4 mg/l (seuil de tolérance 40 mg/l)

4. Provenance de l'eau

L'eau potable provient de la source des Baulmes à Villarbeney et des captages d'Eausud du Pont du Roc et de Grandvillard

5. Traitement:

Depuis 2000, la totalité de l'eau potable passe par la station de traitement ultraviolet (UV), installée au réservoir des Baulmes, assurant une qualité microbiologique irréprochable.

6. Adresse pour renseignements supplémentaires et résultats d'analyses complets :

Administration communale 1652 Botterens

Annonceur

Enthousiasme?

«Avoir le bon partenaire à ses côtés.»

Quels que soient vos projets, nous sommes à vos côtés.

Conseiller Clients

Helvetia Assurances

Agence générale Fribourg Route du Mont Carmel 2, 1762 Givisiez T 058 280 71 11, M 079 347 42 77 jacques.aebischer@helvetia.ch helvetia

Votre assureur suisse.

Programme Bâtiments dans le Canton de Fribourg

Vous recevez une subvention pour :

L'amélioration énergétique de votre bâtiment

- * Isolation thermique du toit, de la façade, des murs et du sol contre terre
- * Amélioration de l'étiquette énergétique CECB
- * Rénovation complète avec Certificat Minergie

Le remplacement de votre installation de chauffage

- * Chauffage à bois avec réservoir journalier
- * Chauffage à bois automatique
- Pompe à chaleur
- Raccordement à un réseau de chaleur à distance
- * Capteurs solaires thermiques
- Réseau de chaleur production et réseau

Un nouveau bâtiment très performant

- Nouvelle construction Minergie P
- Nouvelle construction CECB A/A

Faites attention aux remarques suivantes :

- Les travaux ne peuvent commencer qu'après réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée!
- Contacter le Service cantonal des contributions pour toutes informations sur les déductions fiscales octroyées.

Renseignements et demandes :

Service de l'énergie SdE

1701 Fribourg - 026 305 28 41 ou www.fr.ch/sde

Paroisse St-Claude de Botterens – Assemblée paroissiale

Les paroissiens et paroissiennes de la paroisse de Botterens sont convoqués en assemblée paroissiale le

jeudi 6 avril 2017 à 20h à la grande salle de l'auberge du Chamois à Botterens

Tractanda:

- 1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée (inséré dans l'Echo No. 3-2016)
- 2. Comptes 2016
 - présentation
 - rapport de la commission financière
 - approbation
- 3. Budget 2017
 - présentation
 - rapport de la commission financière
 - approbation
- 4. Approbation des statuts de l'Association des paroisses de l'Unité pastorale Notre-Dame de l'Evi
- 5. Divers

Le Conseil de paroisse

Soupe de Carême

La Soupe de Carême aura lieu le **samedi 8 avril 2017 dès 11h30** à la salle communale de Villarbeney.

Pour la Paroisse St-Claude, Josiane et son équipe

Ferme de la Fin du Chêne



Elevage caprin et fromagerie artisanale bio Fin du Chêne 39 – 1652 BOTTERENS Tél. 026 921 14 22 Fax 026 921 31 62



Famille Christine Ruffieux-Gremaud fermedelafinduchene.jimdo.com



Nous sommes proches de vous et de chez vous. Surtout en cas de pépin.

Yann Gougler, conseiller en assurances M 079 649 68 10, yann.gougler@mobiliere.ch

Agence générale Bulle Jacques Yerly

Rue de Gruyères 67 1630 Bulle T 026 916 10 40 bulle@mobiliere.ch

la Mobilière



de jeux et bricolages









